



Le 25 septembre 2014

Madame Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Madame,

Je donne suite à votre lettre du 19 septembre 2014, adressée à M. François Martin du Secteur de la faune et des parcs, dans le cadre de l'audience publique sur les enjeux de la filière uranifère.

Votre question était à savoir quelle est la participation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à l'égard de l'orientation de protection du territoire prise par le gouvernement dans le cadre du Plan Nord, et quelle unité administrative au sein du Ministère est responsable de ce dossier.

Le MFFP collabore à cet égard par sa participation au Comité directeur du Plan Nord, ainsi qu'au Comité directeur sur les aires protégées, ce dernier étant présidé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre de ces comités, il est notamment question des cibles d'aires protégées, de l'application du processus d'évaluation environnementale, ainsi que des autres mesures d'intervention liées à la conservation.

Il est à noter que l'ensemble des secteurs du MFFP est impliqué dans ces démarches. La coordination ministérielle est toutefois assurée par la Direction de la planification et de la coordination (Direction générale des mandats stratégiques).

Veuillez accepter, Madame, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/NL/lc

c. c. M. François Martin, Secteur de la faune et des parcs